


COMITE DEPARTEMENTAL DE NATATION LOIRE-ATLANTIQUE
Compétition Avenirs par équipes

| | | |
|---|---|--------------------------------------|
| Compétition réservée: AVENIRS | 44800 St HERBLAIN ?? 34 Allée de la bourgonnière | Piscine: 25 m x 4 couloirs |
|---|---|--------------------------------------|

Dimanche 1er Décembre 2019

| | | |
|--|--------------------------------|--------------------------------------|
| Proposition sur www.extranat.fr : du Lundi 18/11/2019 au lundi 25/11/2019 à 23h59 | Tarif : 20 € par engagement | Programme Animation |
| Département: Animation | Région: Animation | Inter région: Animation |
| | | Nationale: Animation |


ATTENTION !!!

- Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagement seront multipliés par 2, après accord du Président (te) du club
- Si le club n'a pas engagé sur EXTRANAT avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte

Règlements :

- Les nageurs ont l'obligation d'être titulaires de l'ensemble du dispositif ENF (Sauv'nage, Pass'sport de l'eau et Pass'compétition) pour intégrer les différentes compétitions. Le contrôle sera effectué lors des propositions d'engagement sur l'espace Extranat.
- Compétition par équipes : chaque nageur de l'équipe doit nager un 200m NL, et participer aux 4 relais. Chaque nageur devra être le 1er relayeur d'un relais obligatoirement et d'un seul. Equipes Dames, Messieurs ou Mixtes (2F + 2G)
 - Epreuves de relais de 4 nageurs. Un club ne peut engager une nouvelle équipe que si toutes les équipes précédentes sont complètes.
- S'agissant d'une compétition par équipes, la règle des 2 départs s'applique, conformément aux dispositions particulières de la FFN pour l'application des Règlements techniques de la FINA.
- A l'issue de la 1ère épreuve, aucun changement / remplacement de nageur ne pourra être effectué.
- Pour être classé, chaque club doit participer à toutes les épreuves (individuelles et relais). Seules les équipes complètes sont comptabilisées dans le classement général.
- Le classement est établi au cumul des points obtenus à la table de cotation.
- Les remplaçants nagent Hors classement. Ils sont autorisés à nager un 200 NL.

Récompenses :

- Une médaille aux 4 nageurs et aux remplaçants des 3 premières équipes.

Officiels :

- Rappel : 2 officiels pour la 1ère équipe et un officiel supplémentaire pour les équipes suivantes.

PROGRAMME:

Ouverture des portes

Début des épreuves

| Dimanche après-midi | |
|----------------------------|---------------|
| | 13 H 30 |
| | 14 H 30 |
| Relais 4 x 50 m Papillon | D / M / Mixte |
| Relais 4 x 50 m Brasse | D / M / Mixte |
| PAUSE / Remplaçants 200 NL | |
| 200 NL | D / M / Mixte |
| Relais 4 x 50 m NL | D / M / Mixte |
| Relais 4 x 50 m 4 N | D / M / Mixte |



Maison des Sports
44 rue R. ROLLAND - Bat C
BP 90312 - 44103 NANTES CEDEX 04
Tél/ 02 28 06 22 77 Mobile/ 06 60 19 76 44
comite-departemental-natation-44@orange.fr

Ouverture bureau le Mardi après-midi, et Vendredi matin, mobile le mercredi.

